

Intégration civique sans acculturation. Les Grecs à Montréal

Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS

Volume 7, numéro 2, novembre 1975

Travaux et recherches sur le Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001100ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001100ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS, N. (1975). Intégration civique sans acculturation. Les Grecs à Montréal. *Sociologie et sociétés*, 7(2), 129–142. <https://doi.org/10.7202/001100ar>

Résumé de l'article

À l'occasion d'une recherche portant sur l'intégration des immigrants grecs à Montréal, l'auteur introduit la notion d'"intégration civique", notion distincte de celle de l'intégration politique. Les implications de cette notion sont importantes autant sur le plan théorique que dans le domaine de la praxis sociale. À l'opposé d'une conception traditionnelle, le comportement d'intégration des immigrants n'est pas nécessairement linéaire ; l'intégration civique peut précéder l'accomplissement de l'intégration culturelle. Elle peut, de surcroît, provoquer le ralentissement du processus d'acculturation des immigrants à la société d'accueil en favorisant la conservation de la culture ethnique d'origine.

Intégration civique sans acculturation les Grecs à Montréal*



NADIA BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS

Le processus d'insertion des immigrants à la société d'accueil demeure l'un des aspects du phénomène migratoire parmi les plus étudiés. La majorité des concepts sociologiques fondamentaux, qui s'y réfèrent, ont été élaborés par la sociologie américaine, afin de répondre à des préoccupations nées d'une situation sociale réelle. En effet, la société américaine a été soudainement affrontée, à la suite d'un afflux migratoire sans précédent dans l'histoire (on évalue à plus de 40 millions les immigrants venus d'Europe qui se déversent sur le continent américain au 19^e et au début du 20^e) avec la nécessité d'élaborer des schémas de coexistence entre une pluralité de groupes ethniques.

Le trait qui domine dans la sociologie des relations ethniques développée alors aux États-Unis reflète la volonté d'absorption de ces éléments étrangers (et étrangères) par le groupe dominant, anglo-saxon protestant. Toute une floraison des concepts, élaborés pour décrire et analyser ce processus, a pris naissance dans un effort avoué d'empêcher la manifestation des forces centrifuges qui auraient pu désagréger le système social nouvellement défini. Cet objectif exprime le souci d'obtenir l'uniformisation idéologique et culturelle des composantes ethniques du milieu social. Il a été suscité par les attitudes ambivalentes des Américains à l'égard

* Ce texte a été rédigé à partir des résultats des travaux de recherche effectués en 1972 dans le cadre d'une thèse de doctorat en Sociologie.

de l'immigration qui leur apparaissait à la fois souhaitable, à des fins de peuplement et d'expansion économique-industrielle et dangereuse du fait de son hétérogénéité susceptible d'altérer le caractère fondamental de la société¹. En d'autres termes, la volonté manifeste de la société américaine de profiter des avantages d'un apport migratoire tout en évitant des éventuels inconvénients aboutit à un foisonnement de concepts théoriques qui, nés de la praxis sociale et destinés à l'influencer, s'appliquent à réaliser la tâche gigantesque que représente la création de l'amalgame ethnique américain. Nous pouvons citer, parmi les concepts les plus célèbres, dont la plupart sont dus aux efforts théoriques de R.E. Park, E.W. Burgess, T. Shibusaki et K. Kwan, ceux d'« assimilation », d'« anglo-conformité », d'« américanisation », de « melting-pot » (ou creuset), de « visibilité », d'« adaptation », d'« ajustement », d'« accommodation », d'« acculturation » et de « marginalité »².

Ces concepts ont été raffinés depuis par de nombreux chercheurs. Les meilleurs apports sont sans doute ceux de M. Gordon³, qui fait la distinction entre « assimilation structurelle » et « assimilation culturelle » et de S.N. Eisenstadt⁴ qui introduit les notions de « désocialisation » et de « resocialisation ».

La politique de refonte des cultures ethniques et de leur assimilation au groupe dominant n'a que partiellement réussi aux États-Unis. Les cultures ethniques et leur corollaire institutionnel, associations, affiliations religieuses, écoles, journaux etc, subsistent encore à la quatrième et même à la cinquième génération après l'immigration. Qui plus est, certains groupes qui ont été assimilés structurellement ne l'ont pas été tout à fait culturellement alors que cette deuxième étape était théoriquement conçue comme précédant la première. La prise de conscience de cet échec partiel du concept d'assimilation et de la persistance de la disparité entre l'axe central de la culture américaine et ses constituantes ethniques ont conduit plusieurs auteurs à rejeter ce concept qui dénote un fort ethnocentrisme et à le remplacer par ceux d'« intégration », de « pluralisme » et de « multiculturalisme »⁵.

Au Canada, les tentatives d'assimilation des divers groupes ethniques ont, pour des raisons historiques précises, avorté de manière plus accentuée encore : concentration des groupes ethniques dans certaines provinces, isolement géographique, période d'immigration relativement récente⁶, sont parmi les facteurs qui ont contribué à entraver le processus d'assimilation. Toutefois, le caractère fondamentalement dualiste (bi-ethnique, bi-culturel, bilingue) de la société canadienne constitue sans doute le facteur de conservation ethnique de loin le plus important. Point n'est

1. De telles craintes ont pris naissance dès la fin de la Révolution américaine et expliquent les raisons pour lesquelles Georges Washington et Thomas Jefferson s'étaient montrés défavorables à une immigration de grande envergure.

2. Le lecteur qui ne désire pas procéder à la lecture des œuvres de ces auteurs peut trouver une définition assez développée de ces concepts dans l'*Encyclopaedia of the Social Sciences* (en anglais) et dans *Encyclopaedia Universalis* (en français).

3. Gordon, M., *Assimilation in American Life*, Oxford University Press, 1964.

4. Eisenstadt, S.N., *The Absorption of Immigrants*, Routledge and Kegan Paul, London, 1954.

5. La conscience multiculturelle qui favorise le développement d'une personnalité pluraliste caractériserait cette « nouvelle ethnicité ». Voir la préface par Michael Novak du texte de R. Gambino, *Ethnic Studies, A Guide to Ethnic Studies Programs in American Colleges, Universities and Schools*, Working Papers, The Rockefeller Foundation, May 1975.

6. Des cinq grandes vagues d'immigration canadienne deux seulement, celle de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle et celle d'après la Seconde Guerre mondiale, comportaient des groupes ethniques autres que britannique ou français.

nécessaire d'insister sur le rôle joué à ce propos par la résistance du groupe canadien-français (grâce surtout à sa concentration géographique dans la province de Québec, sa forte natalité et l'action de l'Église catholique) aux velléités d'absorption exprimées par le groupe canadien-anglais⁷. Cet exemple a permis aux autres groupes ethniques de résister à l'assimilation complète, tout en s'intégrant, linguistiquement du moins, au groupe britannique.

Cette résistance à l'intégration a donné lieu à la naissance d'une controverse au sujet de l'existence d'une « Troisième force », ni française, ni britannique, au Canada. Cette notion est, croyons-nous, erronée, dans la mesure où, en réalité, elle ne se réfère point à un ensemble homogène mais à un agrégat de plusieurs minorités ethniques qui n'ont jamais pu atteindre un consensus commun. Néanmoins, elle témoigne de la conscience des autres groupes ethniques d'être distincts, au sein de la population canadienne, des deux ethnies fondatrices, ainsi que de leur volonté de sauvegarder leur patrimoine culturel.

La constatation de ce phénomène a, d'ailleurs, donné récemment naissance à la politique gouvernementale de multiculturalisme qui se résume admirablement par l'expression, devenue célèbre, de « l'unité dans la diversité ».

Il n'en demeure pas moins que, la constante qui domine dans les rapports d'insertion des groupes immigrants à la Société canadienne est celle de leur intégration linguistique au groupe anglophone.

Cette intégration linguistique au groupe anglophone n'a évidemment pas été accomplie chez tous les groupes ethniques (le groupe italien a, par exemple, longtemps été intégré au groupe francophone à Québec) ni n'a atteint la même intensité selon les divers groupes.

Dans le présent article nous présentons le cas d'un groupe ethnique qui n'a précisément pas atteint un niveau d'intégration linguistique avancé, le groupe ethnique grec établi à Montréal. Qui plus est, ce groupe, tout en étant faiblement intégré du point de vue linguistique, fait simultanément preuve d'une « intégration civique » avancée. L'originalité de cette notion, dont la découverte fut d'ailleurs quelque peu fortuite, consiste à prouver que des formes d'intégration partielle sont non seulement théoriquement possibles mais aussi observables dans la pratique sociale. Les implications de ce phénomène sont évidemment multiples, nous en citerons quelques-unes à la fin de ce texte. Auparavant, nous allons justifier la pertinence d'une étude d'intégration des immigrants grecs à Montréal.

L'étude du groupe grec à Montréal s'avère doublement intéressante. En premier lieu, en raison des éléments particuliers qui le caractérisent (ampleur numérique relativement récente, langue, religion, culture, concentration urbaine, composition socio-professionnelle, mobilité sociale). En second lieu, en raison de la situation particulière de Montréal où la présence de l'élément francophone y est dominante, contrairement à la situation qui prévaut à Toronto ou à Vancouver (qui constituent également des centres d'attraction pour les immigrants grecs) où

7. La volonté des Britanniques à assimiler l'élément francophone fut manifestée dès la conquête. Au milieu du 19^e siècle, Lord Durham exprime nettement ces objectifs dans son rapport. Voir *Rapport Durham*. Traduction de D. Bertrand et A. Desbiens, Montréal, Les Éditions Sainte-Marie, 1969.

c'est l'élément anglophone qui prédomine. Nous devons ajouter également que le groupe grec, qui fait partie de ceux de l'immigration « nouvelle », a rarement été l'objet de recherche en sociologie des relations ethniques⁸.

À Montréal, où les Grecs s'établissent de préférence après Toronto (99.5% des Grecs du Québec sont concentrés dans des régions urbaines, presque tous dans la région métropolitaine de Montréal) ils forment une communauté fortement structurée qui persiste à sauvegarder sa culture. Les efforts dans le sens de la conservation des traits culturels ethniques sont d'ailleurs directement et indirectement encouragés par la politique de multiculturalisme du gouvernement fédéral. Leur succès est, par ailleurs, largement tributaire du fait que l'ampleur numérique du groupe est relativement récente, elle ne débute qu'à la fin des années 50. En effet, au Recensement de 1951, on dénombre à peine 3388 Grecs au Québec. Ce compte est sextuplé en 1961, alors qu'on recense 19390 personnes d'origine grecque dans la province. Il a plus que doublé depuis, le Recensement de 1971 fait état de 42,870 Grecs au Québec⁹. Actuellement, on évalue à environ 50,000 les personnes d'origine grecque au Québec.

Le groupe conserve non seulement sa culture ethnique mais aussi, à toutes fins pratiques, une indépendance institutionnelle assez importante : écoles, de jour et de soir, églises, journaux, émissions radiophoniques, établissements commerciaux, associations, autant de services institutionnels qui sont de nature à permettre à plusieurs membres de ce groupe de ne jamais sortir du « ghetto » ethnique.

Conservation culturelle et indépendance institutionnelle contribuent, conjointement avec sa grande concentration résidentielle, à maintenir sa visibilité. Malgré cette visibilité les rapports du groupe grec avec la minorité anglophone à Montréal sont en de très bon termes : les enfants grecs fréquentent dans leur écrasante majorité les écoles du Protestant School Board, la langue de travail, lorsque ce n'est pas le grec, c'est l'anglais, la lecture de journaux se limite aux journaux anglophones, jusqu'à l'adoption de l'anglais comme langue d'usage dans certaines associations ethniques, sont autant de témoignages de la très nette orientation du groupe ethnique vers le milieu anglophone de la ville. Pour rendre justice au groupe grec, il faut mentionner que ces enfants, de religion grecque orthodoxe, n'étaient pas admis dans les écoles de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal jusqu'en 1969. Ce règlement fut depuis aboli par la CECM, mais le mouvement unidirectionnel vers le secteur scolaire anglais était déjà très développé.

Quant aux rapports du groupe grec avec la majorité francophone ils sont généralement limités à quelques contacts avec des clients canadiens-français, quel-

8. Aux États-Unis où les Grecs s'installent en nombres importants (environ 400,000 pour la seule période de 1901 à 1921) dès le début du XX^e siècle trois études leur sont consacrées dont une trop ancienne, Fairchild, H.P., *Greek Immigration*, New Haven University Press, 1911 et l'autre à caractère historique, Saloutos, Th., *The Greeks in the United States*, Cambridge, Harvard University Press, 1964. Seule l'étude de Vlachos, E.V., *The Assimilation of Greeks in the United States*, National Center of Social Research, Athens, 1968 est de caractère sociologique. Au Canada deux articles ont été publiés, tous deux étudiant des Grecs établis dans des régions anglophones : Chimpos, P., « A comparison of the Social Adaptation of Dutch, Greek, Slovak Immigrants in a Canadian Community », *International Migration Review*, vol. VI, n° 3, 1972, p. 230-245 et Nagata, Judith A., « Adaptation and Integration of Greek Working Class Immigrants in the City of Toronto, Canada : A Situational Approach », *International Migration Review*, vol. IV, n° 4, 1969, p. 44-70.

9. Recensements du Canada, 1951, 1961, 1971.

ques échanges avec des collègues de travail, dont l'importance est réduite du fait de la structure des emplois occupés par les Grecs, (qui les mettent plus souvent en contact avec d'autres Grecs ou des membres d'autres groupes ethniques qu'avec des Canadiens-français), ainsi que quelques échanges avec les services du Gouvernement du Québec, effectués généralement en anglais, par l'intermédiaire d'agents, point volontaires mais davantage instruits ¹⁰.

Cette situation d'harmonie relative s'est perturbée pendant près de deux décennies jusqu'au début des années 70 où les revendications linguistiques des Canadiens-français ont commencé à devenir pressantes. Le groupe est devenu extrêmement conscient du ressentiment des Canadiens-français à son égard, ressentiment qui est lié non seulement à la conservation de la culture ethnique et au comportement d'intégration au milieu anglophone, mais aussi au comportement de réussite économique exceptionnellement rapide de plusieurs de ses membres.

Les immigrants grecs de Montréal sont généralement issus d'un milieu économique défavorisé, possèdent un faible niveau de scolarité et n'ont pas de qualifications professionnelles. Ils émigrent en majorité pour des motifs d'ordre purement économique avec l'intention de rentrer dans leur pays aussitôt fortune faite. Pour réaliser ces buts, ils travaillent sans relâche, épargnent beaucoup et investissent dans l'immobilier. Les plus ambitieux, ils sont nombreux à l'être (la migration étant un processus sélectif en soi et draine en général les éléments les plus dynamiques), font l'acquisition des petits établissements commerciaux, seul moyen de s'enrichir rapidement. Ce comportement de réussite économique est d'autant plus visible qu'il débord largement le secteur de la ville où le groupe ethnique se concentre.

Au moment où l'enquête s'est déroulée, en 1972, les conflits ethnico-linguistique et politique au Québec étaient largement perçus par les immigrants grecs. Après les incidents de St-Léonard en 1969 et les événements d'octobre 1970 les Grecs ont eu conscience, à leur grand désarroi, de la croissance des sentiments indépendantistes (tant politiques que linguistiques) d'une grande partie de la population canadienne-française. Si l'on tient compte également de la situation politique grecque, à l'époque une dictature, le climat général de méfiance qui régnait alors au sein de la population grecque de Montréal devient aisément explicable.

C'est à l'occasion de cette recherche dont l'intention était d'étudier le comportement d'intégration des immigrants grecs à Montréal que nous avons découvert incidemment la notion d'« intégration civique ».

L'instrument de recherche utilisé pour l'enquête sur le terrain ¹¹ contenait quatre indices susceptibles pour permettre une évaluation du comportement d'inté-

10. Rappelons ici que nous examinons la situation d'un groupe ethnique récemment immigré et dont l'insertion se réalise en réponse à la conjoncture actuelle. Cette conjoncture n'était point la même avant les années 50. En effet, le groupe ethnique grec au Québec était alors numériquement peu important. Composé en majorité par des hommes qui, conséquemment aux règlements sur l'immigration très sévères depuis le deuxième quart du siècle, n'ont pu chercher une femme en Grèce et ont épousé des Canadiennes-françaises, le groupe montrait une tendance importante à s'intégrer aux francophones.

11. L'enquête par questionnaire s'est déroulée de mars à août 1972 auprès d'un échantillon représentatif de la population immigrante grecque de Montréal. Comparativement peu de personnes (8,5%) de notre échantillon initial qui portait sur 317 cas n'ont pas accepté d'être interviewées. Par ailleurs, nous avons été dans l'impossibilité de rejoindre, malgré des démarches répétées, environ 10% de notre population.

gration des Grecs à Montréal. Ces indices, qui devraient théoriquement être interchangeables sinon permettre la construction d'un indice synthétique d'intégration, étaient les suivants : la durée de séjour au Canada, l'acquisition de la nationalité canadienne, la décision de rester définitivement au Canada et ne pas rentrer en Grèce et, finalement, le degré de compétence linguistique dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada.

Le choix d'inclure la durée de séjour parmi les indices d'intégration dérive d'une constatation largement prouvée en sociologie des relations ethniques : l'influence de la culture de la société d'accueil dépend généralement de la durée pendant laquelle l'individu y est exposé. Plus longtemps une personne est en contact avec le nouveau milieu culturel plus efficace sera l'action de ce milieu.

Le choix de l'acquisition de la nationalité canadienne, quant à elle, devrait témoigner du désir de l'immigrant de ne plus être une personne marginale dans son nouveau milieu. Opter pour l'acquisition de la citoyenneté du pays d'accueil indiquerait en outre le désir de participer plus activement à la vie politique de ce pays et révèle donc, présumément, une plus grande implication aux affaires politiques et sociales de la société nouvelle.

Dans ce même processus, prendre la décision de rester définitivement au Canada serait révélatrice du degré d'adaptation de l'immigrant qui se sentirait plus à l'aise dans son nouveau milieu au point où il n'envisage plus de retourner dans son pays d'origine. En effet, une intégration avancée au pays d'accueil signifie nécessairement une dé-socialisation et une non-intégration au milieu d'origine.

Quant au degré de compétence linguistique, il représente a priori l'outil-clef vers tout comportement d'intégration. C'est par l'acquisition de la langue que l'immigrant se met en contact direct avec la culture de la société d'accueil et peut, par conséquent, subir son influence à travers les moyens de communication de masse ou les liens d'amitié noués avec les membres de cette société. La connaissance de la langue du pays d'accueil représente ainsi le niveau le plus élémentaire du comportement d'acculturation étape qui est généralement conçue comme précédant celles d'une intégration plus avancée.

Cette dernière remarque est importante dans la mesure où, selon les théories classiques en relations ethniques, le comportement d'intégration s'inscrirait sur un continuum où l'accession à une étape donnée suppose l'accomplissement des autres. Or, les résultats de la présente recherche sont, sur ce point, assez surprenants. En effet, nous avons pu constater que ce continuum est loin de fonctionner efficacement, du moins en ce qui concerne les immigrants grecs de Montréal.

Cette affirmation découle de la découverte du paradoxe suivant : ces indices ne sont pas tous associés positivement entre eux ni n'offrent tous des relations positives avec d'autres indicateurs du comportement d'intégration tels que l'établissement des liens d'amitié avec des non grecs, la lecture des journaux canadiens et l'écoute des émissions radio-télévisées canadiennes.

Les trois premiers indices d'intégration, durée de séjour, acquisition de la nationalité canadienne et décision de rester au Canada, offrent une corrélation étroite l'une à l'autre. Cependant, aucun de ces indices n'offrait de liaison signifi-

cative avec le degré de compétence linguistique ni, à une exception près, avec les trois autres indicateurs du comportement d'intégration.

Qui plus est, l'association entre l'acquisition de la citoyenneté canadienne et la décision de rester au Canada disparaît lorsqu'on contrôle la durée de séjour.

Évidemment, l'indice de la durée de séjour, qui théoriquement du moins témoigne de la durée d'exposition à la culture de la société d'accueil, n'a en soi de signification que par sa liaison avec les autres indices : si l'immigrant subit encore une forte emprise du milieu ethnique, peu importe sa durée de séjour, il ne saurait être susceptible de subir l'influence culturelle de son nouveau milieu et encore moins d'adopter un comportement d'intégration. Autrement dit, nous ne pouvons affirmer, a priori, que tout immigrant doit être considéré automatiquement comme étant intégré dès qu'il a résidé un certain laps de temps dans un pays. Cet indice ne revêt sa signification que lorsqu'il détermine l'adoption d'autres comportements d'intégration tels que la décision de rester, ou de devenir citoyen de ce pays (ces relations ont été effectivement constatées) ainsi que l'acquisition de connaissances linguistiques, la lecture de journaux, l'écoute des émissions radio-télévisées ou l'établissement des liens d'amitié avec des personnes hors-groupe. Or, nous n'avons constaté aucune liaison significative avec ces derniers comportements qui auraient pu être interprétés comme la manifestation d'un comportement d'intégration culturelle.

Bref, la durée de séjour incite sans aucun doute l'immigrant grec à rester définitivement au Canada ou à devenir citoyen canadien mais ne le met pas pour autant en contact avec les éléments socio-culturels qui lui permettraient d'accéder au stade de l'acculturation ¹².

Nous pouvons suivre un raisonnement analogue en ce qui concerne l'indice de décision de rester définitivement au Canada. Cet indice ne revêt de l'importance, du point de vue du comportement d'intégration, que parce qu'il aurait pu être interprété comme la manifestation d'un comportement d'acculturation : l'immigrant se sent plus à l'aise dans sa nouvelle société et culture qu'il préfère y rester. Dans ce cas, il aurait dû présenter une liaison significative avec les indices d'intégration culturelle. Or, de telles relations il n'y en a point. Les immigrants peuvent avoir décidé de ne plus rentrer pour s'installer définitivement en Grèce, tout en continuant à se mouvoir essentiellement dans la culture grecque et en ignorant presque la culture de la société où ils ont décidé de vivre. La décision de rester au Canada, ou de prolonger la durée de séjour dans ce pays, semble obéir, chez les immigrants grecs du moins, à des motifs autres que culturels. La décision de rester au Canada, loin de traduire l'effet d'une acculturation, doit être considérée plutôt comme la réponse à une stratégie de type économique : le niveau de vie est supérieur ici à celui de la Grèce, les enfants ont un meilleur avenir, les économies permettent d'investir en Grèce ou d'aider les parents qui y sont restés, etc. Outre ces considérations d'ordre économique d'autres, de caractère socio-psychologique, interviennent

12. Les immigrants peuvent résider au Canada depuis plus de 15 ans et connaître aussi peu la langue (généralement la langue anglaise) que ceux qui sont nouvellement arrivés. Qui plus est, ces mêmes immigrants continuent aussi bien à être imprégnés de la culture du groupe ethnique tout en se montrant imperméables à la culture de la société d'accueil que les immigrants plus récents.

également dans la prise de décision de rester au Canada. Nous pouvons citer, entre autres, la peur d'affronter à nouveau les traumatismes d'une autre émigration : avoir à créer un nouveau réseau de relations sociales, à adopter de nouvelles habitudes, à recommencer tout à zéro constituent autant de difficultés auxquelles certains immigrants hésitent à se soumettre.

Finalement, l'indice de l'acquisition de la nationalité canadienne, n'a en soi de l'importance que parce qu'il aurait pu témoigner un comportement d'intégration si avancée que l'immigrant désire devenir membre à part entière de sa nouvelle société. Or, il semblerait que tel n'est pas toujours le cas, tout au moins en ce qui concerne les Grecs à Montréal. En effet, la grande majorité des Grecs de cette ville ont des attitudes favorables à l'égard de l'acquisition de la citoyenneté canadienne : parmi les personnes interviewées, 64% l'avaient déjà obtenu, tandis que 24% ont manifesté le désir de l'acquiescer dès qu'ils auraient rempli l'obligation légale des 5 années de résidence au Canada. Très peu de personnes interviewées 4.3% à peine, refusent de devenir citoyens canadiens. Si on inclut dans cette catégorie les indécis, les refus de répondre et la catégorie des « autres » réponses qui auraient pu être interprétées comme un refus non avoué, seulement 12% de notre échantillon se montre défavorable au sujet de la citoyenneté canadienne, ce qui est une proportion relativement très faible.

Naturellement, cet indice offre une relation très étroite avec la durée de séjour puisque les règlements relatifs à l'obtention de la citoyenneté exigent une résidence d'au moins 5 ans au Canada. Il est fort probable que si cette obligation légale était assouplie, un plus grand nombre encore de Grecs auraient effectué les démarches nécessaires pour acquiescer cette nationalité.

En termes d'intégration, l'acquisition de la nationalité canadienne suggérerait que pratiquement *tous* les Grecs, sans exception importante, soient intégrés 5 ans après, ou au plus tard 10 ans après leur arrivée au Canada. Or, cela va à l'encontre à la fois de l'observation directe (la visibilité et l'indépendance institutionnelle du groupe ethnique grec à Montréal est par trop évidente et ne saurait être attribuée aux seuls nouveaux arrivés) mais aussi des principaux résultats de la présente recherche. En effet, nous avons constaté une absence de relation entre l'acquisition de la citoyenneté et les quelques indicateurs élémentaires du comportement d'intégration culturelle, tels que le degré de compétence linguistique, l'établissement des liens d'amitié et l'écoute des émissions radio-télévisées. Les Grecs qui sont citoyens canadiens ne connaissent pas mieux l'anglais, n'ont pas plus d'amis non grecs et ne suivent pas davantage les émissions canadiennes que ceux qui ne le sont pas encore ou qui refusent de le devenir.

Par contre, ce qui se révélera comme ayant beaucoup d'importance, l'obtention de la citoyenneté canadienne offre une liaison significative avec le comportement de lecture de journaux canadiens : les Grecs qui sont déjà citoyens canadiens lisent plus de journaux canadiens et moins de journaux grecs, que ceux qui ne le sont pas encore ou qui refusent de le devenir.

Il semblerait donc que, comme pour la prise de décision de rester au Canada, des variables d'ordre socio-psychologiques déterminent davantage la décision d'acquiescer la nationalité canadienne que des variables d'ordre socio-culturel qui auraient pu témoigner de l'influence de la société d'accueil. En effet, le comportement des

Grecs de Montréal en matière d'adoption de la citoyenneté doit être plutôt interprété comme une réaction de défense à l'égard de leur situation insécurisante d'immigrants, situation qui peut leur apparaître comme aléatoire et même, parfois, discriminatoire.

Obtenir la citoyenneté est souvent perçu comme une espèce de régularisation du statut au sein de la société nouvelle. Désormais, l'immigrant se sentira « protégé » contre toute éventuelle discrimination, par les droits que lui confère sa nouvelle nationalité. Autrement dit, acquérir la citoyenneté canadienne signifie surtout « obtenir des garanties » vis-à-vis les lois ou les personnes morales, peu importe la durée de résidence qu'il désire effectuer au Canada. Cela signifie également que l'immigrant désire être en mesure d'affirmer, si on lui reproche son état « d'étranger », qu'il est l'égal des autres Canadiens et que, par conséquent, il possède, lui et ses enfants, autant de droits (entre autres celui de conserver sa propre culture) que les Canadiens qui sont établis au pays depuis plusieurs générations.

Dans ce sens, l'acquisition de la nationalité canadienne semble mesurer une autre dimension du comportement d'intégration et revêt plutôt la signification d'une « intégration civique » et non d'une intégration culturelle. Ceci expliquerait justement le fait qu'il manifeste une absence de liaison significative avec la plupart des indicateurs du comportement d'intégration culturelle. Par ailleurs, nous pouvons interpréter la liaison entre l'acquisition de la nationalité canadienne et le comportement de lecture des journaux canadiens comme une manifestation du comportement d'« intégration civique » : si la tendance à lire des journaux canadiens (soit uniquement soit conjointement avec les journaux grecs) s'accroît avec l'intention d'obtenir la citoyenneté c'est dans le but d'obtenir une information au sujet des événements politiques grecs et canadiens. Le fait qu'un grand quotidien anglophone montréalais publie régulièrement des informations relatives aux événements grecs ou aux conditions de vie et de travail des immigrants grecs à Montréal n'est certainement pas dû au hasard.

Les implications de la notion d'« intégration civique » sont évidemment importantes autant sur le plan théorique que sur le domaine de la praxis sociale (à la fois par ses incidences sur le phénomène de comportement politique que sur celui de l'intégration des immigrants).

Sur le plan théorique, il apparaît que le comportement d'intégration n'est pas nécessairement linéaire : la dimension d'« intégration civique » se révèle indépendante et précède celle de l'« intégration culturelle ». Par ailleurs, l'« intégration civique » ne peut être assimilée à une intégration à caractère purement politique. Les Grecs de Montréal n'ont pas des associations à caractère politique (autres que relatives à la politique grecque), ne pratiquent pas le syndicalisme¹³ et ne participent pas à la vie politique du Canada autrement que par l'exercice de leur droit de vote qui leur est conféré à la suite de leur intégration civique.

13. La structure d'emplois des immigrants grecs peut expliquer en partie cette abstention syndicale ; plusieurs sont ceux qui travaillent à des restaurants ou autres petits établissements commerciaux de moins de 10 employés et qui ne peuvent pas établir un syndicat. Mais la plupart de nos informateurs fournissent une explication purement économique : l'application stricte par le syndicat des règlements au sujet de la rémunération des heures supplémentaires ou du salaire minimum garanti réduirait leur revenu puisque les employeurs évitent ainsi d'accorder des heures supplémentaires.

Finalement, il est évident que l'intégration de nombreux immigrants grecs à Montréal peut rester partielle et très limitée : lorsque le stade d'intégration culturelle est atteint il ne dépasse pas souvent le niveau le plus faible. En effet, même à travers un critère d'intégration culturelle aussi élémentaire que celui de la connaissance linguistique, 40% des immigrants grecs à Montréal sont faiblement intégrés. Ajoutons que, faible ou non, leur comportement d'intégration se manifeste uniquement en faveur du groupe anglophone. Il faut mentionner cependant ici, qu'il s'agit d'une première génération d'immigrants et ces remarques ne sauraient donc être imputables au comportement d'intégration de la deuxième génération qui, elle, subit l'influence de cet important agent de socialisation qui est l'École.

Sur le plan politique le comportement d'intégration « civique » de l'immigrant se manifeste par l'exercice du droit de vote. Le phénomène du vote ethnique, fréquemment constaté dans les sociétés pluralistes, s'exerce dans la plupart des cas en faveur du candidat issu du groupe ethnique indépendamment de ses affiliations politiques. Dans le cas des immigrants grecs cependant, le vote ethnique ne s'est point exercé dans le passé en faveur d'un candidat du N.P.D. qui était d'origine grecque mais en faveur d'un candidat non grec du Parti Libéral.

Deux facteurs sont à la base de ce phénomène. D'une part, la tendance au conservatisme politique des immigrants est notoire : le conformisme politique compense en quelque sorte les différences ethniques et culturelles. D'autre part, la politique de bilinguisme, et son corollaire le multiculturalisme, prônée par le Parti Libéral ne manque pas d'attirer aux yeux des minorités ethniques : cette politique revêt l'aspect d'une garantie des droits linguistiques et culturels des minorités ethniques, en l'occurrence l'anglicisation et la conservation de la culture grecque. C'est depuis les années 60 que le Parti Libéral restitua certains droits linguistiques aux Canadiens français sous la pression des tendances indépendantistes. Cela a donné lieu à un renforcement des revendications culturelles de la part des autres groupes ethniques et le Parti Libéral a dû leur accorder un certain nombre de privilèges culturels afin d'obtenir leur appui électoral. Ainsi, la réalisation de « l'unité dans la diversité » canadienne, objectif poursuivi par la politique gouvernementale depuis quelques années, se concrétise par une sorte de compromis implicite : le vote ethnique contre une espèce d'autonomie culturelle des divers groupes ethniques.

Cet effet du comportement d'intégration « civique » sur le plan politique a aussi des incidences sur le plan d'intégration culturelle des immigrants. En ayant comme conséquence la sauvegarde de la culture ethnique, l'intégration « civique » engendre, paradoxalement, un ralentissement du processus d'intégration culturelle. La politique de multiculturalisme favorise la survie de la culture ethnique, y compris en ce qui concerne la deuxième génération. En effet, les enfants des immigrants ont ainsi la possibilité de fréquenter en assez grand nombre les cours du soir, ou du samedi, destinés à parfaire leurs connaissances linguistiques et à transmettre la culture grecque¹⁴.

14. Environ 2,600 enfants grecs fréquentent actuellement de tels cours offerts par la « Fédération hellénique des parents et des gardiens de Montréal » ; créée en 1969 à l'aide du Mile End West Project (projet financé conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec) cette Fédération offre un enseignement qui englobe des matières linguistiques (lecture, grammaire, orthographe, rédaction) mais aussi l'histoire, la géographie et la religion grecques. Ces cours sont dispensés dans des locaux offerts par 24 écoles protestantes.

En d'autres termes, l'exemple grec démontre que l'intégration culturelle peut s'avérer un processus très lent ; de plus, l'intégration « civique » ne coïncide pas nécessairement avec un degré d'acculturation avancé.

Bien entendu, il serait erroné de concevoir qu'une intégration rapide est souhaitable pour la société d'accueil.

Diverses études, dont celle très célèbre de Thomas et Znaniecki au sujet des immigrants polonais¹⁵ aux États-Unis mettent en relief le danger d'une désintégration de la personnalité à la suite d'une intégration hâtive. Une intégration très rapide risque d'engendrer une situation anormale ou encore de provoquer une détérioration de l'image positive de soi en mettant en relief la position de faiblesse de l'immigrant par rapport aux membres du groupe dominant. De plus, il a déjà été prouvé que l'intégration à la communauté ethnique est un des facteurs qui conditionnent l'intégration sans heurts à la société d'accueil¹⁶.

Cette dernière remarque est extrêmement importante dans la mesure où elle suggère que l'intégration de l'immigrant à son nouveau milieu social ne signifie pas nécessairement abandon de l'utilisation des structures et de la culture du groupe ethnique, en ce qui concerne la première génération tout au moins.

Une telle affirmation semble aller à l'encontre des objectifs de la société d'accueil qui sont nettement orientés vers l'absorption des éléments étrangers.

Pendant, intégration à la communauté ethnique et intégration à la société d'accueil ne sont pas entièrement incompatibles : il n'est pas, croyons-nous, nécessaire d'avoir entièrement traversé la phase de désocialisation avant d'accéder, à la suite d'une période transitoire, à la phase de la resocialisation comme semble le suggérer S. N. Eisenstadt¹⁷.

Autrement dit, l'abandon par l'immigrant de tous les éléments socio-culturels de la société d'origine n'est pas indispensable à l'acquisition des éléments socio-culturels de la société d'accueil. Dé-socialisation et re-socialisation se font souvent simultanément.

Les résultats de la présente recherche, qui révèlent une forte intégration civique avec une faible intégration culturelle, vont à l'appui de cette hypothèse : la forte structuration, culturelle et institutionnelle, de la communauté ethnique n'empêche pas pour autant la manifestation d'un comportement d'intégration, serait-il partiel et fort limité.

Cela pour la simple raison que l'insertion de l'immigrant à son nouveau milieu social suppose l'adaptation à certains de ses aspects, notamment au milieu du travail.

Or, l'adaptation au milieu du travail, outre une certaine adaptation de nature strictement professionnelle, nécessite une adoption de quelques rudiments au moins de la langue du pays d'accueil.

15. Thomas, W.I. and Znaniecki, F., *The Polish Peasant in Europe and America*, New York, Dover Publications, 1958.

16. Telle est la conclusion par exemple qui ressort de l'étude effectuée auprès des populations d'origine polonaise immigrées au nord de la France dans Boudon, R., *Les méthodes en sociologie*. 253, 1969, p. 18-19.

17. Eisenstadt, S.N., *op. cit.*

Actuellement, le processus d'apprentissage d'une langue par les immigrants grecs de Montréal semble privilégier la connaissance de la langue anglaise au détriment de la connaissance de la langue française.

En effet, 83.9% des personnes interviewées ont une connaissance faible ou nulle de la langue française. Les immigrants grecs qui connaissent assez bien le français ont tendance à connaître mieux l'anglais. En outre, ceux qui connaissent bien le français ont en même temps une très bonne connaissance de l'anglais : ils sont parfaitement bilingues. Les tendances linguistiques des immigrants grecs de Montréal apparaissent nettement dans le tableau ci-dessous :

*Bilinguisme anglais-français **

Connaissance du français				
Connaissance de l'anglais	Faible ou nulle	Assez bonne	Bonne	Total
Faible ou nulle	41.2	0	0.4	41.6
Assez bonne	22.3	1.2	0.4	23.9
Bonne	20.4	4.4	9.7	34.5
Total	83.9	5.6	10.5	100.0 (255)

* Le degré de connaissance de chacune des deux langues a été évalué à partir de 4 questions dont 2 relatives à la compréhension et expression orales et 2 relatives à la compréhension et expression écrites. Il s'agit, bien sûr, d'une auto-évaluation des interviewés. L'échelle de Guttman obtenue à partir des réponses à ces questions était presque parfaite : le coefficient de reproductibilité est de .9980 pour la connaissance de la langue anglaise et de .9863 pour la connaissance de la langue française.

Cependant, un autre phénomène que révèle ce tableau est celui de la relativement forte proportion de grecs qui ont une connaissance faible ou nulle de la langue anglaise : 4 immigrants grecs sur 10 ignorent cette langue ou, au mieux, ils ne connaissent que ses rudiments.

Dans cette constatation réside un problème crucial pour le Québec : cette adaptation des immigrants sera-t-elle toujours orientée vers le milieu anglophone ou pourrait-elle éventuellement se réaliser au bénéfice du groupe francophone ?

Il s'agit évidemment d'un grand débat actuel. Son issue est liée à l'avenir ethnico-linguistique de la province de Québec : l'apport de l'immigration s'avère essentiel pour permettre au groupe français de sauvegarder son importance relative au sein de la population canadienne.

En effet, dès le début des années 60, le Québec affronte un sérieux problème démographique, le ralentissement de l'accroissement de sa population. Ce ralentissement est principalement dû à la diminution du taux de natalité chez les Canadiens français et aux migrations de ces derniers vers les autres provinces canadiennes ou vers les États-Unis¹⁸. La disparition de la fameuse « revanche des

18. Les données du Recensement de 1961 mettent en relief la baisse du taux de natalité des Canadiens français qui se dessine dès cette époque. Voir à ce propos l'étude de Jacques Henripin : *Tendances et facteurs de la fécondité au Canada*. Monographie du recensement de 1961, B.F.S., Ottawa, 1968.

berceaux » conjointement à la tendance des immigrants à s'intégrer au milieu anglophone constitue une sérieuse menace pour l'équilibre démographique entre les deux ethnies fondatrices du Canada.

Il en résulte que l'orientation linguistique des immigrants est d'une importance extrême pour la survie du groupe francophone.

L'impact de cette orientation linguistique des immigrants se manifeste surtout au niveau de la deuxième et troisième génération d'immigrants. L'intégration de la première génération peut aussi bien se situer à un niveau très faible il n'en reste pas moins qu'elle détermine l'orientation du comportement d'intégration des générations à venir.

La manifestation d'un comportement d'intégration civique, chez des immigrants tels que les Grecs de Montréal, revêt alors toute son importance.

En effet, nous avons vu que ce comportement, inscrit dans le cadre de multiculturalisme et du conflit latent entre Canadiens français et Canadiens anglais, favorise la conservation de la culture ethnique au détriment d'une intégration avancée au milieu anglophone.

Un tel comportement va bien sûr à l'encontre de toute tendance d'intégration au milieu francophone.

De surcroît, il est fort probable qu'il servira de tremplin pour l'exercice des pressions politiques en faveur d'un maintien du statu quo actuel, c'est-à-dire grécisation et anglicisation à la fois.

Sans les incidences contradictoires de cette intégration civique, le faible degré d'intégration d'une large partie de la population immigrée grecque au milieu anglophone aurait pu suggérer l'hypothèse d'une possibilité de changement de l'orientation du comportement de leur intégration culturelle en faveur du groupe francophone¹⁹ Le fait que, en raison de la conjoncture actuelle favorable au maintien de la culture ethnique, l'insertion civique des immigrants grecs se présente comme un des facteurs qui ralentissent l'insertion culturelle aux anglophones aurait pu faciliter l'introduction des mesures destinées à promouvoir l'intégration au milieu francophone. Or, tel n'est pas le cas.

Pour conclure, la découverte de la notion d'intégration civique a des implications à la fois sur le plan théorique et sur le comportement d'intégration des immigrants.

D'une part, ce type d'intégration ne coïncide pas nécessairement avec un comportement d'intégration culturelle avancée. Cela signifie que, l'acculturation n'est pas forcément une condition préalable à la manifestation de comportements d'intégration dans d'autres secteurs de la vie sociale.

D'autre part, l'acquisition de l'intégration civique peut provoquer, du moins en ce qui concerne le groupe ethnique grec à Montréal, un ralentissement du processus d'intégration culturelle.

19. L'ironie du développement de la situation actuelle en matière de politique linguistique est que c'est précisément le Parti Libéral qui introduit des lois relatives à l'enseignement obligatoire du français aux enfants immigrants. Le groupe ethnique grec avait voté massivement pour ce parti lors des dernières élections provinciales en raison précisément des garanties qu'il semblait offrir pour le maintien du fédéralisme, donc du multiculturalisme et de l'anglicisation.

RÉSUMÉ

À l'occasion d'une recherche portant sur l'intégration des immigrants grecs à Montréal, l'auteur introduit la notion d'« intégration civique », notion distincte de celle de l'intégration politique. Les implications de cette notion sont importantes autant sur le plan théorique que dans le domaine de la praxis sociale. À l'opposé d'une conception traditionnelle, le comportement d'intégration des immigrants n'est pas nécessairement linéaire ; l'intégration civique peut précéder l'accomplissement de l'intégration culturelle. Elle peut, de surcroît, provoquer le ralentissement du processus d'acculturation des immigrants à la société d'accueil en favorisant la conservation de la culture ethnique d'origine.

SUMMARY

In a report on the integration of Greek immigrants in Montreal, the author introduces the idea of "civic integration", one distinct from that of political integration. The implications of this idea are as important on the theoretical level as on the practical. Contrary to the traditional conception, integration of immigrants into another society is not necessarily linear ; civic integration can precede the completion of cultural integration. In addition, it can slow the process of acculturation of immigrants into the host society by favoring the preservation of the original ethnic cultures.

RESUMEN

El autor introduce la noción « de integración cívica », noción distinta de aquella de la integración política a la ocasión de una investigación que trata sobre la integración de los inmigrantes griegos en Montreal. Las implicaciones de esta noción son importantes tanto sobre el plano teórico como dentro del dominio de la praxis social. A la oposición de una concepción tradicional, el comportamiento de la integración de los inmigrantes no es necesariamente lineal, la integración cívica puede preceder la realización de la integración cultural. Puede, además, provocar la disminución del proceso de la aculturación de los inmigrantes a la sociedad que los acoge y favorecer de esta manera la conservación de la cultura étnica de origen.